



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

Avis Aux habitants de la Fielserstrooss et de la Moellerdallerstrooss

Modification du Règlement communal de circulation.

Il est porté à la connaissance du public qu'à partir du 04.08.2023 tout stationnement dans la Fielserstrooss à Christnach est interdit des deux côtés entre l'intersection avec la Hierheck et l'intersection avec la Schoulstrooss.

Cette interdiction de stationnement vaut également des deux côtés pour la Moellerdallerstrooss à Christnach entre l'intersection avec la Schoulstrooss jusqu'à la hauteur de la maison N°16.

L'interdiction de stationnement sera indiquée avec des panneaux adéquats, conformément aux prescriptions du code de la route.

La modification au règlement en question a été approuvée par Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux Publics en date du 8 juin 2023 (réf. : 2023-05-13) et par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 16 juin 2023 (réf. N° 322/23/CR).

Waldbillig, le 1 août 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

La bourgmestre,

Andrée Henx-Greischer



Le secrétaire remplaçant,

David Sonnetti